

Infos diverses :

- 8 projecteurs communs de 500W (voir plans de la salle) fournis par le théâtre et à gélatiner par le régisseur de la compagnie, si nécessaire à chaque montage avant le spectacle
- Les porte-gélatines cartonnés des communs seront à fournir par la compagnie (12,5cm X 12,5cm)
- Possibilité d'accrocher sur le grill jusqu'à 15 projecteurs appartenant à la compagnie (max 650W)
- Le nombre de projecteurs au sol est illimité
- Venir avec des prolongateurs de 3 et 5 m (94 prises sont réparties sur le grill et au sol)
- Faire le plan de feu adapté à la salle et l'envoyer au directeur technique dès que possible avant le 1^{er} mai
- Soyez autonome, pensez aux gélatines, scotch allu, gaffeur, drisse, machinerie... vous connaissez mieux le spectacle que nous
- Le planning des services de montage sera défini par le régisseur général en fonction de chaque spectacle en amont du festival
- le régisseur de salle est présent pour l'accrochage, l'encodage et la mise en conformité du plateau durant le montage
- Tout matériel lumière implanté sera vérifié, marqué, listé et refusé si en mauvais état
- Le régisseur du théâtre se donne le droit de refuser tout matériel qui lui paraîtrait dangereux et/ou non conforme
- Une générale technique est prévue la veille du début du festival
- Durant le festival, un régisseur de salle est présent pour chaque montage et démontage, il s'occupe de faire le patch, la mise en conformité des régies son/lumière/plateau et envoie les circuits pour le réglage des communs par le régisseur de la compagnie. Il ne s'occupe pas du décor ni du matériel à installer concernant le spectacle
- Pour la compagnie qui va jouer, les loges sont à dispositions 20 minutes après le début du spectacle précédent
- Prévenir le directeur technique si le spectacle comporte des artifices, pyrotechnie, machine à fumer, confettis...
- Etre en possession de tous les PV nécessaires concernant les éléments de décor

A savoir pour la compagnie :

- La compagnie a l'obligation d'être accompagnée de régisseur(s) professionnel(s)
- Médecine du travail impérativement à jour pour tous les intermittents